

## **Rapport N° 2022/74**

# Projet d'améliorations structurelles des chalets et domaines d'alpages de la Ville de Nyon

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'013'000.- TTC pour financer les études et travaux, dont à déduire des subventions cantonales en faveur des améliorations foncières à hauteur d'environ CHF1'168'000.-

Nyon, le 30 novembre 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis 2022/74 s'est réunie le mardi 18 octobre 2022 en présence de Mesdames Arlette GALLAY, Valérie MAUSNER LEGER, Jacqueline NAEPFLIN KARLEN (présidente et rapportrice), Doris ULDRY (remplaçante de M. Jacky COLOMB), Klara ZAUGG et de Messieurs Alex BRAUNWALDER, Maurice FREI, Jean-François FÜGLISTER, Olivier MONGE. Claire WARMENBOL était excusée.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Pierre Wahlen et Monsieur le Chef de service Pascal Bodin, nous les remercions pour leur présence.

A la demande de la Commission, un plan plus large et plus précis, permettant de situer les chalets et de mieux comprendre les travaux envisagés a été fourni par la Municipalité et joint au présent rapport.

#### **Présentation**

La ville de Nyon est propriétaire de 5 alpages exploités pendant la saison d'estivage par quatre amodiataires. Avec l'objectif de pérenniser les activités agricoles, une économie locale et les circuits courts, le préavis porte sur quatre mesures.

#### 1. Adduction d'eau et d'électricité

Garantir un accès à l'eau d'une part en valorisant les eaux de pluie et les eaux de fonte par l'augmentation des volumes de stockage et la réfection des chenaux des toitures et d'autre part en reliant les chalets au réseau d'eau potable.

Profiter de la tranchée nécessaire à l'adduction d'eau pour relier les chalets au réseau électrique. L'électricité nécessaire à l'exploitation des alpages (estivage du bétail et production de fromage) est aujourd'hui produite par des génératrices consommant annuellement 10'000 litres de diesel.

Cette première mesure suscite l'intérêt du services cantonal et fédéral de l'agriculture et fait l'objet d'une subvention de 73% du coût global des travaux, se montant à CHF 1'168'000.-.

#### 2. Étude pour l'actualisation des baux à ferme

Actualiser les baux à ferme inchangés depuis des décennies. Adapter les conditions de gestion notamment aux nouvelles règles en matière d'entretien des prairies pour préserver la biodiversité, adapter les loyers en fonction de la taille des troupeaux ou des activités annexes (production et vente de fromage), clarifier les responsabilités des investissements entre bailleur et amodiataire.

Étudier la possibilité d'offrir un bail supplémentaire à un agriculteur nyonnais qui en fait la demande depuis longtemps.

Les baux non coordonnés arrivant à échéance entre fin 2023 et fin 2024 ont été résiliés, ce qui permet une étude globale de réactualisation de tous les baux à ferme. L'étude sera menée en collaboration avec Prométerre et la Commission des alpages.

3. Étude de faisabilité pour une fromagerie au Rosset et une buvette aux Fruitières

Étudier la possibilité de créer un nouveau local de production de fromage au chalet du Rosset et d'installer une buvette ouverte au public au chalet des Fruitières, afin de valoriser la production laitière et favoriser les circuits courts.

En effet, il est légalement interdit de réunir le lait de plus de deux alpages pour produire du fromage, une grande partie du lait produit ne peut donc pas être valorisée, un second site de production de fromage pourrait répondre à cette problématique. Une buvette contribuerait au développement d'un tourisme local et durable et permettrait également de valoriser les produits auprès du public.

Un cofinancement par la région, avec le FRET (fonds régional d'équipements touristiques) pourrait être envisagé.

4. Expertise du patrimoine immobilier et suivi des travaux

Réaliser une expertise complète du patrimoine immobilier que représente ces chalets d'alpage en vue d'anticiper et de planifier les travaux nécessaires à la préservation de ce patrimoine, à moyen et à long terme. Une connaissance approfondie du patrimoine pour rénover par étapes et bénéficier de subventions puisqu'elles pourront être demandées avant les travaux.

#### Questions de la commission

Q : Concernant la buvette, quelle est la fréquentation aux Fruitières ?

R : Une quarantaine de personnes passent quotidiennement aux Fruitières.

Q : A l'Archette, pourquoi ne pas se brancher à l'hydrante plutôt que de creuser un nouveau

R : L'idée est de valoriser l'eau de pluie plutôt que de devoir la pomper au lac et c'est également cette volonté partagée par la Confédération et le Canton de valoriser les eaux de pluie qui permet la subvention à hauteur de 73%. Pour la réalisation d'une retenue d'eau, on peut travailler sur l'intégration paysagère de ces bassins avec des valeurs de biodiversité. Voir reportage (lien en annexe) sur une réalisation faite dans le Parc naturel régional du Jura vaudois. C'est dans cet esprit que les travaux sont envisagés.

Q : Comment la gestion de la buvette est-elle envisagée ? Une telle activité n'étant pas compatible avec le travail de l'agriculteur.

R : L'étude devra non seulement voir la faisabilité architecturale, mais également déterminer si le modèle économique serait rentable et permettrait la création d'un poste dédié. L'amodiataire ne se verrait en tout cas pas imposer la gestion de cette buvette.

Q : Qu'en est-il du photovoltaïque ? Pourquoi ne pas l'envisager ?

R : En effet, la question de l'autonomie en énergie s'est posée. Il en est ressorti que la puissance nécessaire pour la traite et la production de fromage ne peut pas être fournie par des panneaux solaires. Une adduction d'électricité est nécessaire. De plus, la question des toitures fait partie de l'entretien du patrimoine. Le toit des Fruitières a été récemment rénové avec pose que de quelques petits panneaux photovoltaïques. L'activité dans les alpages n'a lieu qu'en été, sans possibilité d'envoyer l'énergie produite pendant le reste de l'année dans le réseau, cette dernière est perdue, raison pour laquelle il n'a pas été jugé utile de couvrir le toit de panneaux. Toutefois, certaines toitures devront être rénovées dans le cadre de l'entretien du patrimoine. La question des panneaux photovoltaïques se posera à ce moment là puisqu'on est conscient des bonnes conditions d'ensoleillement dans le Jura surtout en dessus du stratus en hiver.

Q : Le plan fournit est difficile à lire et ne mentionne pas clairement les différents réservoirs existants ou à prévoir.

R: Une erreur figure sur le plan. Le réservoir E1 alimente Combe Grasse et non les Fruitières.

Un plan plus grand et plus précis mentionnant les travaux envisagés a été fourni par la Municipalité et est joint en annexe au présent rapport.

Q : L'eau potable sera nécessaire pour la fromagerie au Rosset. Or, les travaux d'adduction d'eau ne sont pas prévus dans ce préavis, ne faudrait-il pas déjà prévoir les raccordements ?

R : La question de la fromagerie au Rosset relève de l'étude de faisabilité. Ce n'est que si ce nouveau local est possible que l'adduction d'eau est nécessaire. C'est pourquoi le raccordement du chalet du Rosset ne fait pas encore partie du projet de réalisation d'adduction d'eau (1ère mesure du préavis). Les attentes seront en revanche prévues.

Q: La subvention de 73% porte bien sur les travaux d'adduction d'eau et d'électricité ?

R : Oui, d'où l'intérêt de profiter des travaux d'adduction d'eau pour acheminer également l'électricité.

Q : Le Canton est-il également intéressé par la création d'une fromagerie dans un but touristique et une aide financière serait-elle envisageable ?

R : Nous ne sommes pas dans le wagon du projet de développement régional d'agriculture (PDRA) mais une participation financière au titre d'amélioration foncière du Canton et de la Confédération pour la fromagerie se pose et comment l'obtenir fera partie de l'étude.

Q : Le chalet du Rosset n'est, selon vos dires, pas habité (ni amodiataire, ni bétail). Une réelle occupation pourrait-elle être une condition pour la reconduction du bail ?

R : Oui, de plus, si la fromagerie pouvait s'y installer, le chalet du Rosset pourrait également devenir plus intéressant.

Q : Une ouverture hivernale de la buvette serait-elle envisageable ?

R : Au niveau de la région, une réflexion large pour valoriser l'ensemble du Parc jurassien est menée avec la question du tourisme sur les quatre saisons. Comment gérer le flux des touristes, quel type de tourisme privilégier etc. A ce stade, on ne sait pas si les Fruitières seront sur l'un de ces circuits.

Q : Pourquoi maintenant ? N'y avait-on pas pensé avant ? La Municipalité peut-elle assurer qu'il s'agit d'un projet prioritaire ?

R : Pour la Municipalité actuelle, il s'agit d'une priorité en raison du problème de déficit d'eau de plus en plus fréquent, la question de la qualité de l'eau en rapport avec la production de fromage

qui ne manquera pas de se poser prochainement et bien-sûr du fait que 73% des travaux d'adduction et d'électricité sont financés par des fonds tiers. L'arrivée prochaine à échéance des baux, permettant d'étudier la demande répétée de la famille Baumgartner de pouvoir bénéficier d'un alpage contribue également à la priorité de ce projet. La révision des baux permettra également une meilleure valorisation du fromage puisqu'aujourd'hui, 90% de la production va selon contrat, aux Laiteries réunies de Genève, rendant peu visible le fromage de nos alpages dans la région et, comme le souligne une commissaire, une seconde fromagerie contribuera à valoriser les circuits courts et l'économie locale.

Q : S'il s'avère qu'il n'est pas possible de faire une fromagerie au Rosset, un autre lieu est-il envisageable ?

R : Combe Grasse a été envisagé dans un premier temps, mais ce n'est pas possible d'un point de vue architectural, selon les exigences actuelles.

Q : La question du photovoltaïque se pose dans le cadre de l'entretien du patrimoine, c'est juste ? R : En effet. On sait déjà que le toit de Combe Grasse devra rapidement être rénové et l'installation de panneaux photovoltaïques se posera. Ceci est toutefois directement lié à la question de l'adduction d'électricité, puisqu'elle permettra de profiter de l'énergie produite en dehors de la saison d'exploitation du chalet en la réinjectant dans le réseau.

Q : En cas d'acceptation de ce préavis par le CC, un ou plusieurs préavis suivront pour la fromagerie, la buvette et la toiture de Combe Grasse ?

R : Oui, l'idéal serait de présenter un seul préavis, car c'est également plus favorable pour la demande d'éventuelles subventions. On n'est toutefois pas à l'abri d'une urgence qui pourrait demander à faire avancer un projet séparément.

Q : Quid des eaux usées ?

R : Aux Fruitières, les fosses à purin (pour 125 vaches) peuvent recevoir sans problème les eaux usées humaines supplémentaires.

#### Conclusion

L'ensemble de la commission s'accorde sur l'intérêt du projet.

Le déficit d'eau, de plus en plus régulier et sévère, la subvention de 73% pour les travaux d'adduction d'eau et d'électricité, l'échéance prochaine des différents baux permettant leur adaptation aux nouvelles normes, le projet de valorisation du fromage produit dans la région et enfin l'accès à une eau contrôlée pour la production de fromage, sont autant d'éléments plaidant en faveur de la réalisation de ce projet aujourd'hui.

Ces chalets d'alpages représentent un riche patrimoine, tout en permettant une activité agricole locale. Une bonne connaissance de ce patrimoine permettra en effet de procéder aux travaux de rénovation nécessaires, mais aussi d'adaptation à notre époque moderne. C'est dans ce cadre, que s'inscrit la question de la production d'énergie solaire. La commission est sensible à l'idée de profiter de chaque opportunité pour installer des panneaux photovoltaïques produisant de l'énergie tout au long de l'année, le Jura bénéficiant d'un très bon ensoleillement. La connexion des chalets d'alpage au réseau électrique permettra en effet de profiter de cette énergie même pendant les mois d'hiver, hors de la période d'activité agricole, puisque toute l'énergie produite pourra être réinjectée dans le réseau.

Enfin, relancer la production de fromage et favoriser son écoulement dans la région de Nyon contribue également à valoriser le travail des agriculteurs. Le tourisme et les possibilités de sensibilisation à l'économie locale et aux circuits courts viennent s'ajouter aux arguments en faveur de ce projet.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/74 concernant « Projet d'améliorations structurelles des chalets et

domaines d'alpages de la Ville de Nyon »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide:

 d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'760'000.- TTC pour financer les travaux pour l'amélioration structurelle des chalets et domaines d'alpages, dont à déduire CHF 1'168'000.de subvention du Canton de Vaud en faveur des améliorations foncières;

- 2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.
- 3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 253'000.- TTC pour financer les études pour l'actualisation des baux à ferme, les études de faisabilité technique pour une fromagerie et buvette d'alpage et les études d'expertise du patrimoine immobilier;
- 4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

#### La Commission:

Alex BRAUNWALDER, Maurice FREI, Jean-François FÜGLISTER, Arlette GALLAY, Valérie MAUSNER LEGER, Olivier MONGE, Jacqueline NAEPFLIN KARLEN (présidente et rapportrice), Doris ULDRY, Klara ZAUGG

Annexes : Plan détaillé

Lien vers l'émission : <a href="https://www.valtv.ch/les-etangs-agroecologiques">https://www.valtv.ch/les-etangs-agroecologiques</a>

